





CEJEC Université Paris Nanterre Cycle de conférences 2017

De la Communauté économique européenne à l'Union européenne : les libertés de circulation au-delà de l'économie

Le CEJEC, le CRDP et la FIND célèbrent le 60° anniversaire du Traité de Rome du 25 mars 1957 par l'organisation d'un cycle de conférences sur le thème : "de la Communauté économique européenne à l'Union européenne : les libertés de circulation au-delà de l'économie". Conduit tout au long de l'année 2017, ce projet de recherche s'imprègne d'un mouvement de fond du droit de l'Union servi par une actualité prégnante extériorisée notamment par le Brexit et la crise migratoire que connaît l'Union.

Sur le fond des choses, les libertés de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, telles que prévues par le Traité de Rome, s'inscrivent résolument dans l'économie, étant toutes imprégnées d'activités inhérentes à la production, à la circulation et à la consommation de richesses sur le territoire des Etats membres. D'ailleurs, le Traité de Rome hier, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aujourd'hui, inscrivent au premier rang des politiques et actions de l'Union la constitution d'un marché européen résidant dans un espace garantissant ces quatre libertés (art. 26 §2 TFUE). Est-il dès lors concevable d'envisager les libertés de circulation hors l'économie ? C'est à cette question que veulent répondre les six conférences de ce cycle.

## Deuxième conférence : L'EVICTION DE L'ECONOMIE DES LIBERTES DE CIRCULATION AU SERVICE D'UNE CERTAINE VISION DU DROIT DE L'UNION

Vendredi 16 juin 2017 de 14h30 à 17h Université Paris Nanterre, bâtiment F, salle 352

## Sous la présidence de :

Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI, Professeur de droit privé à l'Université Paris Nanterre (CEDCACE)

- Allocution d'accueil par Florence BELLIVIER, Directrice de l'UFR de Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre
- L'éviction de l'économie des exigences impérieuses d'intérêt général au regard des libertés de circulation, par Claire MONGOUACHON, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre (CRDP)
- L'éviction réelle ou apparente de l'économie des libertés de circulation face à l'espace Schengen, par Nabil HAJJAMI, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre, Juge assesseur à la Cour national du droit d'asile (CDIN)

- Les situations purement internes face aux libertés de circulation dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union, par Eva THEOCHARIDI, Docteur en droit privé, Chargée d'enseignement à l'Université Paris Nanterre (CEJEC)
- Discussion avec l'auditoire
- **Propos conclusif**, Augustin BOUJEKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre, Directeur adjoint du CEJEC

## Conférences à venir :

Troisième conférence : LA LIBRE CIRCULATION DU CITOYEN DE L'UNION HORS L'ECONOMIE

Vendredi 22 septembre 2017 à l'Université Paris Nanterre

- Existe-t-il une liberté de circulation du citoyen de l'Union affranchi de toute perspective économique ?
- L'instrumentalisation de la liberté de circulation au service de la citoyenneté de l'Union dans la jurisprudence de la Cour de justice
- Le droit de circulation et de séjour du citoyen de l'Union et la difficile éviction de l'économie

Quatrième conférence : LA SITUATION DES RESSORTISSANTS DES PAYS TIERS : LE DIVORCE IMPOSSIBLE DES LIBERTES DE CIRCULATION ET DE L'ECONOMIE

Vendredi 10 novembre 2017 à l'Université Paris Nanterre

- Le droit de circulation des ressortissants des pays tiers entre dérivation et autonomie
- La prégnance de l'argumentation non économique dans l'entrave au droit de circulation des ressortissants des pays tiers

Cinquième conférence : LES LIBERTES DE CIRCULATION HORS L'ECONOMIE VUES SOUS L'ANGLE DES DROITS FONDAMENTAUX

Vendredi 8 décembre 2017 à l'Université Paris Nanterre

- De la constitution économique dans la CEE et de la fondamentalisation des libertés de circulation dans l'UE : une actualité de crise ?
- La conjonction des libertés de circulation et des droits fondamentaux
- La confrontation des libertés de circulation aux droits fondamentaux

Sixième conférence : CONCLUSION : LE POSITIONNEMENT DES LIBERTES DE CIRCULATION DANS ET HORS L'ECONOMIE

Vendredi 19 janvier 2018 à l'Université Paris Nanterre

- La place nécessaire de l'économie dans les libertés de circulation
- Le dépassement nécessaire de l'économie dans les libertés de circulation
- L'économique et le social dans les libertés de circulation : fusion ou confusion ?